

## DÉLIBÉRATION N°20170161 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/11/2017

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 27 octobre 2017 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 6 absents représentés, 4 absents, à savoir :

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 18 h 53) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 17) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 45) ; Mme Juliette BERNALIER (à partir de 18 h 39) ; M. Pierre DECLINE ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18 h 41) ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 53) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 19 h 10) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18 h 50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO (à partir de 20 h 49) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO ; M. Fabrice GUERET

### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 18 h 53) ;  
M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 17) ;  
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 45) ;  
Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER ;  
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Evelyne FIORELLO (jusqu'à 19 h 10) ;  
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 20 h 49).

### ABSENTES

Mme Juliette BERNALIER (jusqu'à 18 h 39) ;  
Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18 h 41) ;  
Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 53) ;  
Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 18 h 50).

### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Pascale OFFREY.

**ACTION CULTURELLE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE POUR LE CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CCSTI) LA ROTONDE**

**Mme Stéphanie CALACIURA** expose ce qui suit :

Le CCSTI la Rotonde (Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle) est centre de ressource départemental pour la culture scientifique, pour sa transmission envers tous les publics et son accompagnement en ingénierie de culture scientifique.

La ville de Saint-Chamond est partenaire de la Rotonde depuis 2007 dans le cadre d'une convention d'objectifs. Celle-ci a été renouvelée du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 (délibération n°20140161 du 16 décembre 2014) et il convient de la renouveler.

La présente convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles la ville de Saint-Chamond et le CCSTI La Rotonde continuent d'unir leurs efforts pour atteindre des objectifs partagés dans le domaine d'une plus large diffusion et promotion de la culture scientifique, sur le territoire.

- 1) organisation de manifestations événementielles autour de la culture scientifique (type Fête de la Science, expositions...),
- 2) mise en place d'actions de diffusion et de vulgarisation de culture scientifique dans les écoles de la ville (dispositif « la main à la pâte »),
- 3) accompagnement des acteurs locaux dans leurs actions de culture scientifique : formations, mise en réseau, vulgarisation scientifique...

Cette convention de partenariat est établie pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention pluriannuelle d'objectifs pour une période de trois ans avec le CCSTI la Rotonde, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 7 novembre 2017

Le maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20171106-dl20170161-DE

Hervé REYNAUD

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2017